

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE PRODUITS ET DE SERVICES À DISTANCE DE BINÔME EVENT SRL (CONSO)

Article 1 - Définitions

Dans les présentes conditions générales, il est entendu par :

1. **Vendeur** : la société Binôme Event SRL, personne morale qui propose la vente de produits et services à distance, à destination des acheteurs ;
2. **Acheteur** : la personne physique ou morale qui conclut ou a l'intention de conclure un contrat à distance avec le vendeur ;
3. **Site** : le site internet de Binôme Event SRL, à savoir www.bookyourmeeting.be ;
4. **Technique de communication à distance** : moyen qui peut être utilisé pour conclure un contrat entre l'acheteur et le vendeur sans que ceux-ci ne soient réunis dans la même pièce ;
5. **Contrat à distance** : tout contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de service à distance, sans la présence physique simultanée du vendeur et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance, jusqu'au moment et y compris au moment où le contrat est conclu ; un contrat à distance est conclu dès que l'acheteur génère une commande sur le site www.bookyourmeeting.be.
6. **E-shop** : l'ensemble des pages du site dédié à la vente de produits et services par le biais de contrats à distance.
7. **Délai de réflexion** : la période durant laquelle l'acheteur peut faire usage de son droit de rétractation ;
8. **Droit de rétractation** : la possibilité dont dispose l'acheteur de renoncer au contrat à distance durant le délai de réflexion ;
9. **Jour** : jour civil ;
10. **Support d'informations durable** : tout moyen qui met l'acheteur ou le vendeur en mesure d'enregistrer des informations d'une manière qui permette la consultation ultérieure et la reproduction des informations enregistrées telles quelles.

Article 2 - Identité du vendeur

Binôme Event SRL est :

Siège social : Rue Bois des queues, 4 - 1315 Incourt

Adresses e-mails : booking@bookyourmeeting.be

Numéro d'entreprise et d'identification à la TVA : BE 0729.541.750

Article 3 - Champ d'application

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre faite par le vendeur et à tout contrat à distance conclu entre le vendeur et l'acheteur.
2. Avant que le contrat à distance ne soit conclu, le texte des présentes conditions générales sera porté à la connaissance de l'acheteur. À la demande de l'acheteur, celles-ci lui seront envoyées sans frais et dans les plus brefs délais de telle sorte que l'acheteur puisse le sauvegarder simplement sur un support d'informations durable.
3. Dans l'éventualité où, outre les présentes conditions générales, des conditions spécifiques liées aux produits ou aux services vendus par le vendeur seraient applicables, le deuxième alinéa est applicable par analogie et, en cas de conditions générales contraires, les présentes conditions générales sont d'application.

4. L'application de toute autre disposition est exclue, principalement pour ce qui concerne les conditions générales éventuelles de l'acheteur.

Article 4 - L'offre

1. Binôme Event SRL propose, par l'intermédiaire de son site internet, la location d'un lieu destiné à accueillir un évènement ainsi que la mise en place d'un service traiteur et technique.
2. L'offre comprend une description complète et précise des produits et/ou des services proposés et, notamment :
 - Le lieu choisi ;
 - Le traiteur et le menu ;
 - La date et l'horaire ;
 - Le nombre de personnes prévues ;
3. La description est suffisamment détaillée pour qu'il soit possible à l'acheteur de faire une évaluation correcte de l'offre. Les erreurs ou fautes manifestes contenues dans l'offre n'engagent en rien la responsabilité du vendeur. L'offre est émise sur base des informations données par l'acheteur de sorte qu'il sera seul tenu des éventuels erreurs à cet égard.
4. Si une offre s'accompagne d'une durée de validité limitée ou est assortie de conditions, cela sera indiqué explicitement dans l'offre.

Article 5 - Le contrat

1. Le contrat est formé au moment où l'acheteur accepte l'offre et accepte de remplir les conditions qui y sont assorties. Dans certains cas qui seront expressément précisés par le vendeur, la conclusion du contrat pourra être assortie du paiement d'un acompte correspondant à % du prix total de la commande. En ce second cas, si le paiement de l'acompte ne devait pas être intervenu dans les 5 jours de la demande, l'acheteur sera réputé avoir renoncé à sa commande de sorte que le lieu réservé sera remis en disponibilité.
2. Le vendeur accuse réception immédiatement, par voie électronique, de la commande de l'acheteur.
3. Le contrat étant formé par voie électronique, le vendeur prend les dispositions appropriées au niveau technique et organisationnel afin de sécuriser le transfert électronique des données et se charge de mettre à disposition un environnement Internet sécurisé. Pour les paiements s'effectuant par voie électronique via le site, le vendeur veillera à prendre les mesures de sécurité appropriées à cet effet.

Article 6 - Droit de rétractation lors de la prestation de services

Conformément à l'article VI. 53, 12° du code de droit économique, le Client consommateur ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article VI. 47 du code de droit économique.

1. Lors de la prestation des services, l'acheteur a la possibilité de résilier le contrat sans indiquer de motif, et ce durant un délai de quatorze jours. Ce délai commence à courir le jour où le contrat a été conclu conformément à l'article 5.1..
2. Le vendeur met à disposition de l'acheteur, sur son site internet, un modèle de formulaire de rétractation dont l'acheteur peut faire usage afin de résilier le contrat sans motif dans le délai de 14 jours visé sous l'alinéa 1^{er}. L'acheteur reste toutefois libre d'utiliser un autre moyen de communication.
3. Si l'acheteur demande expressément que le service soit entamé avant la fin du délai de rétractation, il perd le bénéfice du droit de rétractation.

Article 7 - Frais en cas de rétractation lors de la prestation de services

1. Conformément à l'article 8, al. 2 des présentes conditions générales, l'acheteur ne peut faire usage de son droit de rétractation s'il a expressément demandé au vendeur (en cochant la case adéquate lors de sa commande) d'entamer la prestation de services avant l'expiration du délai de rétractation.
2. Si l'acheteur (qui n'a pas demandé expressément au vendeur d'entamer la prestation de services avant l'expiration du délai de rétractation) exerce son droit de rétractation dans le délai de 14 jours susvisé, aucun frais ne sera dû.
3. Le remboursement des montants éventuellement payés par le vendeur s'effectue dans les 14 jours de l'exercice de son droit de rétractation par l'acheteur.

Article 8 - Exclusion du droit de rétractation

1. Le droit de rétractation est exclu pour les services dont la prestation a débuté avec le consentement exprès de l'acheteur avant que le délai de réflexion ait expiré conformément à l'article 6.3.

Article 9 - Le prix

1. Si l'acheteur devait souhaiter étendre les services commandés au vendeur, les prix de ces produits et/ou des services proposés seront facturés au même prix unitaire que celui facturé lors de la conclusion du contrat. Au-delà de ce délai, une augmentation du prix pourrait être appliquée.
Le vendeur attire cependant l'attention de l'acheteur sur le fait qu'il ne pourra réserver de suite à une demande d'extension (nombres de personnes présentes, techniques supplémentaires, etc...) qui serait formulée au délai du délai de 96 heures avant le début de l'évènement.
A défaut de stipulation écrite endéans ledit délai, le vendeur tablera sur le nombre de présences telles que prévues au contrat.
2. En dérogation aux dispositions du précédent alinéa, le vendeur peut proposer à des prix variables les produits ou services dont le prix est lié à des fluctuations sur le marché financier sur lesquelles le vendeur n'a aucune influence. Cet assujettissement aux fluctuations du marché et le fait que les prix mentionnés soient éventuellement des prix indicatifs, seront mentionnés dans l'offre.
3. Les prix dans l'offre de produits ou de services sont indiqués sans puis avec TVA.

Article 10 - Conformité et garantie

1. Le vendeur s'engage à ce que les produits et/ou services soient conformes au contrat, aux spécifications indiquées dans l'offre, aux exigences raisonnables de qualité.

Article 11 - Livraison et exécution

1. Le vendeur apportera le plus grand soin possible à l'exécution des commandes de produits et services.
2. Pour les besoins de la présente, le lieu de livraison est réputé être l'adresse que l'acheteur a communiquée au vendeur.
3. L'acheteur a le droit de résilier la présente convention, sans qu'il ne soit tenu d'invoquer un quelconque motif. En ce cas, l'acquéreur sera redevable d'une indemnité fixée forfaitairement à ... % du montant total de la commande.
4. Si, pour une raison indépendante de sa volonté, le vendeur ne devait, au jour de l'évènement organisé, plus être en mesure de proposer les produits et services commandés par l'acheteur, le vendeur s'engage soit à offrir un produit ou service de qualité et valeur identique, soit à accepter une réduction du prix correspondant au produit ou service disparu. Cette seconde possibilité n'étant d'application que pour autant que le prix du produit ou service disparu soit identifiable sur l'offre du vendeur. Le vendeur attire l'attention de l'acheteur sur le fait que les produits commandés sont, dans leur grande majorité, indissociable de sorte que si l'acheteur devait faire choix de se contenter de la suppression du produit ou

service, le vendeur pourrait être contraint de lui signifier qu'en ce cas, le contrat doit être résilié.

Article 12 - Responsabilité

1. La responsabilité du vendeur ne pourra en aucun être mise en cause en cas de défaillance d'un prestataire externe (lieux réservés, traiteur, technique, ...). Le vendeur s'engage néanmoins à offrir un produit ou service de qualité et valeur identique à celui défaillant, soit à accepter une réduction du prix correspondant au produit ou service disparu. Cette seconde possibilité n'étant d'application que pour autant que le prix du produit ou service disparu soit identifiable sur l'offre du vendeur. Le vendeur attire l'attention de l'acheteur sur le fait que les produits commandés sont, dans leur grande majorité, indissociables de sorte que si l'acheteur devait faire choix de se contenter de la suppression du produit ou service, le vendeur pourrait être contraint de lui signifier qu'en ce cas, le contrat doit être résilié.
2. En tout état de cause, la responsabilité du vendeur est limitée au montant des sommes reçues au titre des prestations mises en cause.
3. Le vendeur exclut par ailleurs toute responsabilité pour tout dommage ou vol causé à l'acheteur ou ses invités, à l'intérieure ou à l'extérieur du lieu, avant, pendant ou après l'évènement.
4. L'acheteur sera seul responsable des éventuels dommages subis par lui ou les personnes présentes de son chef.
5. L'acheteur s'engage expressément à exploiter les lieux en bon père de famille et est responsable du comportement des personnes qui s'y trouvent de son chef. En cas de règlement d'ordre intérieur du lieu loué, l'acheteur s'engage à le respecter et à le faire respecter par les personnes qui s'y trouveraient de son chef.

Article 13 - Paiement

1. Le paiement anticipé étant une condition pour l'obtention d'un service ou d'un produit, l'acheteur ne peut faire valoir aucun droit concernant l'exécution, avant que le paiement anticipé ait été effectué.

Article 14 - Taxes

1. L'acheteur sera seul tenu aux éventuelles taxes ou amendes qui viendraient s'ajouter à celles facturées par le vendeur. A cet égard, il est expressément précisé qu'en cas d'organisation d'un évènement durant lequel de la musique est passée, l'acheteur est seul responsable des contacts auprès de la SABAM ainsi que des éventuels paiements qui devraient être effectués en faveur de cet organisme.

Article 15 - Traitement des réclamations

1. Les réclamations portant sur l'exécution du contrat doivent être présentées au vendeur par écrit (e-mail, fax, courrier postal, ...) dans les 30 jours du fait justifiant la réclamation et être décrites entièrement et clairement, une fois que l'acheteur a constaté les défauts.
2. Les réclamations communiquées au vendeur recevront une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une réclamation exige un délai de traitement plus long que prévu, le vendeur adressera une réponse dans un délai de 14 jours en accusant réception et en donnant une indication du moment auquel l'acheteur pourra escompter une réponse plus détaillée

Article 16 - Traitement des données personnelles.

1. Le vendeur aura le droit de collecter et de stocker les données personnelles concernant l'acheteur en vue de l'exécution du contrat. Ces données comprennent, sans que cette liste ne puisse être exhaustive, le nom et le prénom, l'adresse électronique, le numéro de TVA, le numéro d'entreprises, etc...

2. L'acheteur aura le droit d'accéder à ses données personnelles pour les corriger et, dans certains cas, de limiter son traitement et de demander la suppression de ses données personnelles.

Le vendeur sera le responsable du traitement des données personnelles relatives à l'acheteur lors de l'utilisation du site internet.

Article 15 - Litiges

1. Les contrats, conclus entre le vendeur et l'acheteur, auxquels se rapportent les présentes conditions générales, sont régis exclusivement par le droit belge.
2. Les Tribunaux de l'arrondissement du Brabant wallon, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, sont seuls compétents en cas de litige.

Article 16 - Divers

La nullité d'une des clauses prévues dans les présentes conditions générales n'entraîne aucunement la nullité des autres clauses.